

**Le sénateur Frith:** A la Chambre des communes, vous ne seriez pas autorisé à parler trois fois au cours du même débat.

**Le sénateur Doody:** Il ne pourrait probablement pas parler une seule fois.

**Le sénateur Gildas L. Molgat:** Honorables sénateurs . . .

**Son Honneur le Président *pro tempore*:** Honorables sénateurs, je dois vous signaler que l'intervention du sénateur Molgat aura pour effet de clore le débat.

**Le sénateur Molgat:** Honorables sénateurs, le débat que nous venons d'avoir est en quelque sorte la réplique de celui que nous avons tenu au comité. Ce fut un débat excellent et très utile et je tiens à remercier tous ceux qui ont pris la parole. En ce qui concerne les observations du sénateur Godfrey, elles ont fait l'objet d'un examen approfondi au comité. Sans être membre de ce dernier, je crois que le sénateur a assisté à toutes les séances, prenant une part active à la discussion. La décision du comité a été unanime . . .

**Le sénateur Godfrey:** Non, il y a eu dissidence. J'y étais.

**Le sénateur Molgat:** Mais vous ne siégez pas au comité.

**Le sénateur Godfrey:** Vous avez tout à fait raison.

**Le sénateur Molgat:** Ce qui ne signifie pas que nous ne reviendrons pas sur cette question plus tard. Cet exemple illustre bien la souplesse du Sénat et les avantages de notre façon de procéder. Dans son discours, le sénateur Godfrey a fait quatre propositions sur lesquelles il voulait que le comité se prononce. Après les avoir étudiées attentivement, nous en avons accepté une qui fait partie de nos recommandations au Sénat. Elle prévoit que dans toute affaire concernant les provinces, le président du comité en informe les gouvernements intéressés pour leur permettre, le cas échéant, de témoigner et de présenter des instances au comité. Cela montre que nous pouvons très facilement modifier nos règlements et nous adapter, s'il le faut, aux circonstances.

S'il n'y avait aucune explication dans le rapport, c'est que, comme vous vous en souviendrez, il a été présenté tout à fait à la fin de la session. En fait, la dernière réunion du comité s'est tenue la veille de la fin de la session. Nous avons estimé qu'il serait utile de présenter rapidement un rapport au Sénat, mais il a été impossible de convoquer une autre réunion du comité. Les honorables sénateurs savent qu'il faut un certain temps pour convoquer une réunion. C'est pourquoi certains ont proposé que le comité directeur prépare un rapport et le dépose au Sénat. Ce comité a estimé que le rapport ne devait être qu'un court exposé des faits, que l'on pourrait ensuite procéder à un débat au Sénat et que j'expliquerais ce qui s'était passé pour qu'on ne voie pas là une manœuvre de dissimulation. Le compte rendu de toutes les réunions du comité est d'ailleurs disponible. Nous l'envoyons à tous les membres du comité et à tous les sénateurs qui désirent le recevoir.

[Le sénateur Godfrey.]

● (1550)

Si les sénateurs veulent proposer d'autres changements au Règlement, le comité serait prêt à les étudier. Je propose l'adoption du rapport.

**Le sénateur Godfrey:** Je suppose que je dois faire mes observations sous forme de question. N'est-il pas vrai que le comité n'a pas étudié ma proposition d'inviter les autorités provinciales à comparaître devant le comité? Je crois que cela a été adopté à l'autre endroit sans passer par notre comité. Ce que l'on a envisagé, c'est le remplacement de la Sanction royale, mais notre comité n'a pas étudié ma proposition. La question a été soumise à une réunion des présidents de comité, ce qui explique peut-être un peu de confusion chez mon collègue.

**Le sénateur Molgat:** J'ai peut-être tort, j'ai peut-être oublié ce qui s'est passé, mais je suis bien prêt à vérifier le compte rendu. Il me semble que le comité a envisagé la question de la participation des provinces. Il a recommandé que l'on ne change rien au Règlement, mais que l'on accepte, en principe, que cela se fasse à l'avenir. Je pense d'ailleurs avoir demandé au chef de la Direction des comités de s'assurer que tous les greffiers avertissent les présidents de comités lorsque la situation se présente. C'était une décision du Sénat résultant d'une recommandation du comité.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

## LE BUDGET

LA SUPPRESSION DE LA PLEINE INDEXATION DES PENSIONS—  
LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PERSONNES ÂGÉES—RETRAIT DE  
LA MOTION

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Petten,

Que, étant donné les effets néfastes que peut avoir sur la qualité de vie des personnes âgées la désindexation des prestations de pension, le Sénat du Canada est d'avis que le gouvernement devrait immédiatement annuler cette disposition particulière du Budget.

**L'honorable William J. Petten:** Honorables sénateurs, je cède la parole au sénateur Frith.

[Français]

**L'honorable Royce Frith (leader adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, comme nous pouvons le constater, la teneur de cette motion concerne l'indexation des pensions. Si je comprends bien les résultats de l'action du gouvernement, cela a déjà été changé. La teneur de cette motion n'a pas été nécessairement acceptée, mais nous sommes d'accord avec l'action du gouvernement. Donc, pour cette raison, je demande la permission de retirer cette motion.

**Son Honneur le Président intérimaire:** Plaît-il aux honorables sénateurs que la motion soit retirée?